

DEPARTEMENT <b>VAUCLUSE</b>
ARRONDISSEMENT <b>APT</b>
DELIBERATION <b>N°2015/026</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
  
*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
**425 CHEMIN DU PERUSIER**  
**84 300 TAILLADES**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr Dominique Pierre Président  
**Syndic titulaire :** HONORAT Guy- DEVINE Marc  
**Excusés :** PONCET Norbert – PELISSIER Laurence— PECOULT Jocelyn  
**Syndic suppléant :** LIENS Charles – OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le dix-sept décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :**  
**Bases de répartition**

=====

Pour mémoire, le président donne lecture au syndicat les bases de répartition pour l'année 2016

Suite à la réunion syndicale du 17 Décembre 2015, le projet de bases de répartition a été soumis à l'ensemble des propriétaires dans les conditions prévues par l'ordonnance du 01 Juillet 2004. Aucune observation n'ayant été faite, ces bases sont soumises au comité syndical.

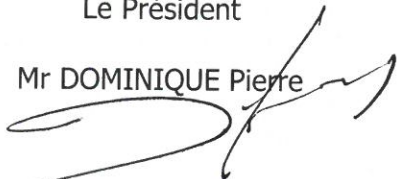
**Où l'exposé du Président** : la commission syndicale approuve les bases de répartition pour l'année 2016, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le détail des bases est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20151217-2015-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016  
 Publication : 26/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
 par délégation



**ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF**

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES